

A RAYBOND
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 650 000 euros
Siège social : 111/113 Cours Berriat 38000 GRENOBLE
410 354 930 R.C.S. GRENOBLE

(Ci-après « la Société »)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
EN DATE DU 21 MAI 2026

(...)

DEUXIÈME DÉCISION
Affectation du résultat

L'Associée Unique, sur proposition de la Présidente, décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025, d'un montant de (1 112 633) euros, comme suit :

En totalité au compte « Autres réserves », soit (1 112 633) euros
Ainsi porté à 216 425 euros

L'Associée Unique prend par ailleurs acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

(...)

SIXIEME DÉCISION
Pouvoir pour formalités

L'Associée Unique, décide de déléguer tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet de procéder aux formalités légales consécutives aux décisions qui précèdent.

Pour extrait certifié conforme
Madame Valérie COQUEREAUX
Présidente de la Société

DocuSigned by:

3F52CCC777A4467...

A RAYBOND
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 650 000 euros
Siège social : 111/113 Cours Berriat 38000 GRENOBLE
410 354 930 R.C.S. GRENOBLE

COMPTES SOCIAUX ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Pour copie certifiée conforme :

DocuSigned by:

3F52CCC777A4467...

Madame Valérie COQUEREAUX
Présidente de la Société

A. RAYBOND

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

**BILAN ET
COMPTE DE RESULTAT**

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

1. Bilan Actif

	Brut	Amortissement	Exercice N	Exercice N-1
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	41 938	36 502	5 436	1 700
Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	41 938	36 502	5 436	1 700
Immobilisations corporelles				
Terrains	41 445		41 445	41 445
Constructions	211 922	194 371	17 550	21 285
Installations techniques, mat. et outillage industriels	2 523 066	2 322 508	200 559	307 116
Autres immobilisations corporelles	337 036	310 931	26 105	27 255
Immobilisations en cours, avance et acomptes	3 467		3 467	3 467
Total immobilisations corporelles	3 116 937	2 827 810	289 127	400 568
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	22 551		22 551	22 551
Total immobilisations corporelles	22 551		22 551	22 551
ACTIF IMMOBILISE	3 181 426	2 864 312	317 114	424 819
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	33 819		33 819	362 160
En cours de production				
Produits finis	138 822	20 590	118 232	2 993
Marchandises				
Total des stocks	172 640	20 590	152 051	365 152
Avances et acomptes versés sur commandes	9 400		9 400	9 400
Créances				
Clients et comptes rattachés	820 522	60 926	759 596	971 102
Autres créances	1 261 324		1 261 324	1 431 663
Charges constatées d'avance	41 704		41 704	42 382
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	2 123 550	60 926	2 062 624	2 445 147
Valeurs mobilières				
Actions propres				
Autres titres				
Disponibilités	103 812		103 812	503 172
ACTIF CIRCULANT	2 409 402	81 515	2 327 887	3 322 872
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	5 590 829	2 945 827	2 645 001	3 747 692

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

2. Bilan Passif

	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel Dont versé : 650 000	650 000	650 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 622	7 622
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserve légale	65 000	65 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 329 058	2 248 752
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(1 112 633)	(919 694)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	56 580	85 879
CAPITAUX PROPRES	995 627	2 137 560
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	563 708	385 415
Provisions pour charges	163 583	201 492
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	727 291	586 907
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	232 766	247 006
Dettes fiscales et sociales	684 696	750 125
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 620	26 094
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES DETTES	922 083	1 023 225
Ecarts de conversion PASSIF		
TOTAL GENERAL	2 645 001	3 747 692

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

3. Compte de résultat (Partie 1)

	France	Export	Exercice N	Exercice N-1
Vente de marchandises				
Production vendue de biens	43 213	474 138	517 351	700 385
Production vendue de services	2 417 415	267 320	2 684 735	2 815 657
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	2 460 628	741 458	3 202 086	3 516 046
Production stockée			(3 686)	(6 401)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				6 667
Reprises sur amortissements et provisions			578 545	101 700
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			43 586	
Autres produits			9 420	19 120
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			3 829 952	3 637 239
Charges d'exploitation				
Achat de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements			39 320	83 106
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			261 856	11 071
Autres achats et charges externes			1 346 790	1 363 618
Impôts, taxes et assimilés			100 773	103 368
Salaires et traitements			1 865 270	1 765 323
Charges sociales			602 063	714 601
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
- Sur immobilisations – dotations aux amortissements			120 635	162 331
- Sur immobilisations – dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant – dotations au dépréciations			139 055	14 037
Dotations aux provisions			569 385	401 106
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			32 296	
Autres charges			1 431	103 398
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			5 078 874	4 721 960
RESULTAT D'EXPLOITATION			(1 248 922)	(1 084 832)

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

4. Compte de résultat (partie 2)

	Exercice N	Exercice N-1
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 248 922)	(1 084 832)
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	28 812	37 295
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	1 907	21
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers	30 719	37 316
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	79	11
Différences négatives de change	33	47
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières	111	58
RESULTAT FINANCIER	30 608	37 258
RESULTAT COURANT avant impôts	(1 218 314)	(1 047 574)
Produits exceptionnels	40 354	16 955
Charges exceptionnelles	11 055	22 451
RESULTAT EXCEPTIONNEL	29 300	(5 497)
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	(76 382)	(133 377)
TOTAL DES PRODUITS	3 901 025	3 691 399
TOTAL DES CHARGES	5 013 658	4 611 092
BENEFICE ou PERTE	(1 112 633)	(919 694)

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. Présentation générale

La société a pour objet :

- La réalisation d'études techniques, d'analyses et de prestations de support en ingénierie ;
- La réalisation de tests de performance, de qualification et de validation de produits ou de procédés ;
- L'exploitation, la protection et la valorisation de savoir-faire, procédés et formulations dans le domaine des adhésifs, ainsi que l'organisation, le pilotage et la supervision de leur fabrication, réalisée directement ou indirectement par des sous-traitants.

2. Chiffres clés

▪ Durée de l'exercice :	12 mois
▪ Total du Bilan :	2 645 001,38 €
▪ Chiffre d'affaires :	3 202 086,21 €
▪ Résultat avant répartition :	(1 112 632,91) €

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

3. Faits caractéristiques de l'exercice

Le groupe ARaymond suit avec attention l'évolution de la situation au Moyen Orient.
Aucune incidence de ces événements n'a été enregistrée dans les comptes clos au 31/12/2025.

Une réorganisation d'A.RAYBOND avait été annoncée au 4ème trimestre 2023 :

Le CSE a été consulté à partir du mois d'octobre 2024 sur une première vague de licenciements économiques.
Après la période de consultation du CSE, les salariés concernés ont été convoqués en décembre 2024 à un entretien préalable. Une provision a été comptabilisée au 31/12/2024 pour couvrir les couts de ces licenciements économiques.

En octobre 2025, le CSE a été consulté pour une deuxième vague de licenciements économiques.
Après la période de consultation du CSE, les salariés concernés ont été convoqués en novembre 2025 à un entretien préalable. Une provision a été comptabilisée au 31/12/2025 pour couvrir les couts de ces licenciements économiques.
Le solde de la provision au 31/12/2025 correspond au reliquat de la provision au 31/12/2024 (pour les salariés en-cours de congé de reclassement) et celle comptabilisée eu 31/12/2025 : voir tableau dans la note n°7 « Tableau des provisions ».

4. Changements de règles et méthodes comptables

4.1. Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n°2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025, voir ci-après 4.1.1.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31/12/2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers (voir ci-après 4.1.2.).

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

4.1.1. Incidence du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

a. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

A compter du 1^{er} janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- Les produits et charges directement liés à un évènement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet évènement ;
- Les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- Les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- Les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après :

• **Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles**

Au 31 décembre 2025, les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un évènement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Les produits de ces cessions figurent au poste « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » pour 43 585,59 et les valeurs nettes comptables des immobilisations au poste « Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées » pour 32 296,31.

Au 31 décembre 2024, les cessions et mises au rebut d'immobilisations sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Les produits de cession figurent en « Produits exceptionnels » pour 0,00 € et les valeurs nettes comptables des immobilisations en « Charges exceptionnelles » pour 0,00 €.

• **Quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat**

Au 31 décembre 2025, les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat, n'ayant pas de lien direct avec un évènement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Subventions » : aucun montant comptabilisé pour les exercices 2025 et 2024.

• **Amendes et pénalités**

Au 31 décembre 2025, les amendes et pénalités, n'ayant pas de lien direct avec un évènement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Autres charges » : aucun montant comptabilisé pour les exercices 2025 et 2024.

b. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits.

Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 31 décembre 2024, les « Transferts de charges » inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 469,50 € (aucun transfert de charges financières ou exceptionnelles n'a été enregistré sur l'exercice 2024).

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ce montant comprend à une refacturation intragroupe.

Le poste « Transfert de charges » étant supprimé dans le nouveau modèle du compte de résultat, la totalité de ce montant a été intégrée dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ».

Au 31 décembre 2025, les refacturations intragroupes sont inscrites en chiffre d'affaires, au poste « Production vendue ».

4.1.1. Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Postes impactés (données en euros)	31/12/2024 (retraitées en présentation)	31/12/2024 (Publiées)
Actif		
Immobilisations incorporelles en cours	0 €	0 €
Avance et acomptes	0 €	0 €
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0 €	0 €
Immobilisations corporelles en cours		3 467 €
Avance et acomptes		0 €
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	3 467 €	
Avances et acomptes versés sur commandes entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement »	9 400 €	9 400 €
Charges constatées d'avance remontées entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement »	42 382 €	43 382 €
Résultat		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		101 700 €
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (1)	101 700 €	
Produits exceptionnels :		
- Sur opérations de gestion		0 €
- Sur opérations en capital		0 €
- Reprises aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		16 955 €
Produits exceptionnels	16 955 €	
Total produits exceptionnels	16 955 €	16 955 €
Charges exceptionnelles :		
- Sur opérations de gestion		0 €
- Sur opérations en capital		0 €
- Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		22 451 €
Charges exceptionnelles	22 451 €	
Total charges exceptionnelles	22 451 €	22 451 €
Résultat exceptionnel	(5 497) €	(5 497) €

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

5. Evénements postérieurs à la clôture

Le groupe ARaymond suit avec attention l'évolution de la situation au Moyen Orient.

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

1. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice sont établis conformément aux principes et méthodes comptables généralement admis en France selon les dispositions du PCG (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Il est précisé que la société est soutenue par le groupe auquel elle appartient, ce qui lui permet de poursuivre ses activités sans remise en cause de la continuité d'exploitation

Les principes et méthodes comptables sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice précédent, à l'exception du changement de méthode mentionné dans la note 4.1 page 9.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique. Seules sont exprimées les informations significatives.

2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

Les coûts de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

3. Immobilisations corporelles

Coût d'entrée

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition, les intérêts des emprunts sur la durée de production des immobilisations jusqu'à la réception définitive sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Amortissement

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation prévue, à compter de la fin de la période d'acquisition ou de production. Lorsque, à l'intérieur d'une immobilisation déterminée, des éléments dissociables d'une valeur relative significative ont une durée d'utilisation prévue distincte de la durée d'utilisation de l'immobilisation elle-même, des composants spécifiques sont définis ; ces composants sont alors amortis sur la durée d'utilisation qui leur est propre. La base de calcul de l'amortissement est constituée par le coût d'acquisition diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée à la fin de la durée d'utilisation prévue.

Les durées d'utilité sont définies pour chaque catégorie d'immobilisation de la façon suivante :

- constructions – gros œuvre	40 ans
- constructions – structure légère	20 ans
- agencements et aménagements	20 ans
- installations techniques, matériel	6 à 8 ans
- outillage	2-3 ans
- matériel de transport	5-6 ans
- matériel de bureau	5 ans
- mobilier de bureau	10 ans
- matériel informatique	3 ans

Un amortissement dérogatoire est pratiqué lorsque les règles et usages le permettent.

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements économiques calculés selon le mode linéaire, figurent sous la rubrique « provisions réglementées » au passif du bilan.

4. Dépréciation

Une dépréciation est enregistrée, lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, pour ramener la valeur nette comptable d'un bien à sa valeur actuelle, déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre valeur vénale et valeur d'usage.

En cas de comptabilisation d'une dépréciation, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

5. Provisions réglementées

Les provisions réglementées comprennent notamment les amortissements dérogatoires pratiqués en conformité avec les dispositions fiscales plus favorables.

6. Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au prix d'acquisition.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour ramener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité, appréciée sur la base de l'actif net comptable ou du potentiel économique de la filiale. De plus, une provision pour risques est constituée le cas échéant, à hauteur des capitaux propres négatifs.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

Les frais d'acquisitions des immobilisations financières sont comptabilisés en charges.

7. Stocks

Les stocks autres que produits fabriqués sont évalués suivant la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard (qui inclut les coûts directs et indirects de production) et réévalués, le cas échéant, en fonction des écarts sur prix de revient constatés au cours de la période.

Une dépréciation est constatée, lorsque la valorisation de réalisation estimée est inférieure au coût de revient ci-dessus ou lorsque la rotation des stocks est jugée insuffisante.

8. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas.

9. Valeurs mobilières de placement

Néant.

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

10. Provisions

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les provisions peuvent notamment comprendre :

- une estimation des litiges,
- une provision pour impôts différés,
- une estimation des engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite,
- une provision pour perte de change,
- une dépréciation de valeur de certains actifs.

11. Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Ces engagements sont partiellement couverts par un fonds constitué à cet effet et la part de ces engagements non couverte par le fonds est comptabilisée en provisions.

Suite à la décision de l'IFRIC de juin 2021, précisant les modalités de calcul des provisions d'avantages de retraite de type IFC, L'ANC a publié le 5 novembre 2021 une mise à jour de sa Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises.

Le texte permet aux entités qui le souhaitent d'aligner les méthodes d'évaluation entre les normes comptables françaises et les IFRS. Au niveau des entités ARaymond, il a été décidé de ne pas utiliser cette nouvelle option d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

12. Gratifications accordées au titre des médailles du travail

Néant.

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

13. Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du mois de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de clôture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la rubrique "Ecart de conversion". Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

NOTES SUR LE BILAN

1. Immobilisations

	Montant début 2025	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2025
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	41 884	5 746	5 691	41 938
Total des immobilisations incorporelles	41 884	5 746	5 691	41 938
Immobilisations corporelles				
Terrains	41 445			41 445
Constructions sur sol propre	4 566			4 566
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions	208 880		1 524	207 356
Installations techniques, matériel et outillages industriels	4 293 770	33 265	1 803 968	2 523 066
Installations générales, agencements aménagements divers	286 943		20 314	266 629
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier informatique	105 317	6 216	41 126	70 407
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	3 467			3 467
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	4 944 388	39 481	1 866 932	3 116 937
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	22 551			22 551
Total des immobilisations financières	22 551			22 551
TOTAL GENERAL	5 008 823	45 226	1 872 623	3 181 426

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

2. Amortissements

	Montant début 2025	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2024
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de développement.				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	40 183	2 010	5 691	36 502
Total des immobilisations incorporelles	40 183	2 010	5 691	36 502
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	1 153	228		1 382
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions	191 008	3 506	1 524	192 990
Installations techniques, matériel et outillage industriel	3 986 653	107 996	1 772 142	2 322 508
Installations générales, agencements, aménagements	262 784	3 717	19 806	246 695
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	102 221	3 178	41 164	64 236
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles	4 543 820	118 625	1 834 635	2 827 810
TOTAL GENERAL	4 584 003	120 635	1 840 326	2 864 312

3. Stocks

Le stock brut s'élève à 173 k€ au 31 décembre 2025 (438 k€ au 31 décembre 2024).
La dépréciation des stocks s'élève à 21 k€ au 31 décembre 2025 (73 k€ au 31 décembre 2024).

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

4. Etat des Créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	22 551	22 551	
Total Actif immobilisé	22 551	22 551	
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	820 522	820 522	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	46 062	46 062	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	1 235	1 235	
Groupe et associés (2)	1 199 672	1 199 672	
Débiteurs divers	23 755	23 755	
Total Actif circulant	2 091 246	2 091 246	
Charges constatées d'avance	41 704	41 704	
TOTAL DES CREANCES	2 155 501	2 155 501	

L'ensemble des créances est à moins d'un an.

Les charges constatées d'avance sont uniquement de nature d'exploitation.

5. Capital social

Le capital social de 650 K€ est divisé en 16 250 parts de € 40 chacune. Il est détenu à 100% par la société A.Raymond & Cie SCS.

6. Variation des Capitaux propres

	01/01/2025	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2025
Capital social ou individuel	650 000						650 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	7 622						7 622
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	65 000						65 000
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves	2 248 752			(919 694)			1 329 058
Report à nouveau							
Résultat de l'exercice	(916 694)			919 694		(1 112 633)	(1 112 633)
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées	85 879				(29 299)		56 580
Dividendes versés							
Total capitaux propres	2 140 559			0	(29 299)	(1 112 633)	995 627

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

7. État des provisions

	Montant au début 2025	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à la fin 2025
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Amortissements dérogatoires	85 879	11 055			40 354	56 580
Dont majorations exceptionnelles de 30%						
Autres provisions règlementées						
Total des provisions règlementées	85 879	11 055			40 354	56 580
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pensions et obligations similaires	201 492	26 584			64 493	163 583
Autres provisions pour risques et charges	385 415	542 801	364 508			563 708
Total des provisions pour risques et charges	586 907	569 385	364 508		64 493	727 291
Sur immobilisation de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours	73 029	79 884			132 324	20 590
Sur comptes clients	18 975	59 171			17 220	60 926
Autres provisions dépréciations						
Total des provisions pour dépréciation	92 004	139 055			149 544	81 515
TOTAL GENERAL	764 790	719 495	364 508		254 392	865 386

Le montant de la ligne « Autres provisions pour risques et charges » correspond à la provision au titre des licenciements économiques. Elle concerne uniquement les salariés où le licenciement économique est notifié.

Les provisions comptabilisées au titre des indemnités de départ en retraite s’élèvent à 163 583 €.

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les hypothèses retenues pour l’estimation des engagements en matière d’indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

Le taux de revalorisation annuel de salaire :

Le taux de revalorisation utilisé à partir de 2026 est de : 2,00%

L'âge de départ : 63 ans pour les cadres
61 et 62 ans pour les non cadres

La table de mortalité :

La probabilité de décès est déterminée à partir de la table de mortalité réglementaire TF 00-02.

La probabilité de sortie de l'entreprise :

Le taux de rotation utilisé est de : 2,69% pour les cadres
6,83% pour les non cadres

Le taux de capitalisation net de frais : 1,00% dans une première hypothèse
2,00% dans une deuxième hypothèse

Le taux d'actualisation : 4,01%

8. État des Dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à un an maxi				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à + de un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	232 766	232 766		
Personnel et comptes rattachés	404 819	404 819		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	185 776	185 776		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	77 186	77 186		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	16 915	16 915		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	4 620	4 620		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	922 083	922 083		

L'ensemble des dettes de la société s’élève à 922 083 € (1 023 225 € en 2024).

Société : A. RAYBOND

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

9. État des Charges à payer

	Montant à la fin 2025
Fournisseurs et comptes rattachés	247 006
Fournisseurs	169 398
Fournisseurs Factures non parvenues	77 607
Personnel et comptes rattachés	422 177
Personnel rémunération due	84 946
Personnel Provisions CP/RTT	128 177
Personnel Provisions 13ème mois/Primes	134 552
Personnel Provision Intéressement	63 801
Personnel Frais de déplacements & divers	10 702
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	211 915
Charges sociales dues	99 363
Charges sociales Provisions CP/RTT	54 301
Charges sociales Provisions 13ème mois/Primes	58 251
Impôts sur les bénéfices	-
Taxe sur la valeur ajoutée	96 857
Autres impôts, taxes et assimilés	19 176
Personnel Prélèvement à la source (Impôt le revenu)	10 709
Charges fiscales Provisions CP/RTT/13ème mois/Primes	4 023
CET, TVS et divers	4 444
Autres dettes	26 094
Clients Avoirs à établir	26 094
Divers	0
TOTAL DES CHARGES A PAYER	1 023 225

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Résultat d’exploitation

Le chiffre d’affaires s’élève à 3 202 086 € contre 3 516 042 € en 2024, dont 741 458 € est réalisé à l’étranger. Le chiffre d’affaires est réalisé en très grande partie avec les sociétés du groupe.

2. Résultat financier

	Exercice N	Exercice N-1
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	28 812	37 295
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	1 907	21
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	30 718	37 316
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	78	11
Différences négatives de change	33	47
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	111	58
RESULTAT FINANCIER	30 608	37 258

Société : A. RAYBOND

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

3. Résultat exceptionnel

	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels		
Reprises sur amortissements dérogatoires	40 354	16 955
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	40 354	16 955
Charges exceptionnelles		
Dotations aux amortissements dérogatoires	11 055	22 451
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 055	22 451
RESULTAT EXCEPTIONNEL	29 300	(5 497)

4. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Aucun élément entraînant un décalage d'imposition significatif n'est constaté pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

AUTRES INFORMATIONS

1. Intégration fiscale

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale du Groupe A.RAYMOND dont la société mère est A.RAYMOND & CIE S.C.S. La société se trouve dans une situation identique à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément.

2. Engagements financiers

Credit bail
Néant

Autres engagements financiers
Une caution bancaire de 47,8 K€ émise par la banque LCL. Elle correspond à une garantie sur les loyers du local situé à Meyzieu.

Engagement hors bilan
Garantie à objet général au niveau de la banque LCL : 500 K€ (Lettre de parrainage).

3. Effectif

	Exercice N	Exercice N-1
Cadres	17	18
Agents de maîtrise	7	10
Employés et techniciens	3	3
Total	27	31

4. Convention centralisée de trésorerie

Une convention centralisée de trésorerie existe depuis le 15 décembre 2004. A.RAYMOND & Cie SCS est désignée comme la société centralisatrice.

5. Honoraires commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires commissaires aux comptes comptabilisées dans l'exercice est de 8 889 €.



109, rue Tête d'Or
CS 10363
69451 Lyon Cedex 06

A. Raybond

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A. Raybond

Société par actions simplifiée
RCS : Grenoble 410 354 930

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'associé unique de la société A. Raybond,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A. Raybond relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable induit par la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables

appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne les provisions et les stocks.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Lyon, date de la signature numérique

DocuSigned by:
Bruno POUGET
EF7918349856417...

Bruno Pouget

Associé

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

1. Bilan Actif

	Brut	Amortissement	Exercice N	Exercice N-1
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	41 938	36 502	5 436	1 700
Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	41 938	36 502	5 436	1 700
Immobilisations corporelles				
Terrains	41 445		41 445	41 445
Constructions	211 922	194 371	17 550	21 285
Installations techniques, mat. et outillage industriels	2 523 066	2 322 508	200 559	307 116
Autres immobilisations corporelles	337 036	310 931	26 105	27 255
Immobilisations en cours, avance et acomptes	3 467		3 467	3 467
Total immobilisations corporelles	3 116 937	2 827 810	289 127	400 568
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	22 551		22 551	22 551
Total immobilisations corporelles	22 551		22 551	22 551
ACTIF IMMOBILISE	3 181 426	2 864 312	317 114	424 819
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	33 819		33 819	362 160
En cours de production				
Produits finis	138 822	20 590	118 232	2 993
Marchandises				
Total des stocks	172 640	20 590	152 051	365 152
Avances et acomptes versés sur commandes	9 400		9 400	9 400
Créances				
Clients et comptes rattachés	820 522	60 926	759 596	971 102
Autres créances	1 261 324		1 261 324	1 431 663
Charges constatées d'avance	41 704		41 704	42 382
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	2 123 550	60 926	2 062 624	2 445 147
Valeurs mobilières				
Actions propres				
Autres titres				
Disponibilités	103 812		103 812	503 172
ACTIF CIRCULANT	2 409 402	81 515	2 327 887	3 322 872
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	5 590 829	2 945 827	2 645 001	3 747 692

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

2. Bilan Passif

	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel Dont versé : 650 000	650 000	650 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 622	7 622
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserve légale	65 000	65 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 329 058	2 248 752
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(1 112 633)	(919 694)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	56 580	85 879
CAPITAUX PROPRES	995 627	2 137 560
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	563 708	385 415
Provisions pour charges	163 583	201 492
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	727 291	586 907
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	232 766	247 006
Dettes fiscales et sociales	684 696	750 125
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 620	26 094
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES DETTES	922 083	1 023 225
Ecarts de conversion PASSIF		
TOTAL GENERAL	2 645 001	3 747 692

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

3. Compte de résultat (Partie 1)

	France	Export	Exercice N	Exercice N-1
Vente de marchandises				
Production vendue de biens	43 213	474 138	517 351	700 385
Production vendue de services	2 417 415	267 320	2 684 735	2 815 657
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	2 460 628	741 458	3 202 086	3 516 046
Production stockée			(3 686)	(6 401)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				6 667
Reprises sur amortissements et provisions			578 545	101 700
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			43 586	
Autres produits			9 420	19 120
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			3 829 952	3 637 239
Charges d'exploitation				
Achat de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements			39 320	83 106
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			261 856	11 071
Autres achats et charges externes			1 346 790	1 363 618
Impôts, taxes et assimilés			100 773	103 368
Salaires et traitements			1 865 270	1 765 323
Charges sociales			602 063	714 601
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
- Sur immobilisations – dotations aux amortissements			120 635	162 331
- Sur immobilisations – dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant – dotations au dépréciations			139 055	14 037
Dotations aux provisions			569 385	401 106
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			32 296	
Autres charges			1 431	103 398
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			5 078 874	4 721 960
RESULTAT D'EXPLOITATION			(1 248 922)	(1 084 832)

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

4. Compte de résultat (partie 2)

	Exercice N	Exercice N-1
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 248 922)	(1 084 832)
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	28 812	37 295
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	1 907	21
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers	30 719	37 316
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	79	11
Différences négatives de change	33	47
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières	111	58
RESULTAT FINANCIER	30 608	37 258
RESULTAT COURANT avant impôts	(1 218 314)	(1 047 574)
Produits exceptionnels	40 354	16 955
Charges exceptionnelles	11 055	22 451
RESULTAT EXCEPTIONNEL	29 300	(5 497)
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	(76 382)	(133 377)
TOTAL DES PRODUITS	3 901 025	3 691 399
TOTAL DES CHARGES	5 013 658	4 611 092
BENEFICE ou PERTE	(1 112 633)	(919 694)

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. Présentation générale

La société a pour objet :

- La réalisation d'études techniques, d'analyses et de prestations de support en ingénierie ;
- La réalisation de tests de performance, de qualification et de validation de produits ou de procédés ;
- L'exploitation, la protection et la valorisation de savoir-faire, procédés et formulations dans le domaine des adhésifs, ainsi que l'organisation, le pilotage et la supervision de leur fabrication, réalisée directement ou indirectement par des sous-traitants.

2. Chiffres clés

▪ Durée de l'exercice :	12 mois
▪ Total du Bilan :	2 645 001,38 €
▪ Chiffre d'affaires :	3 202 086,21 €
▪ Résultat avant répartition :	(1 112 632,91) €

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

3. Faits caractéristiques de l'exercice

Le groupe ARaymond suit avec attention l'évolution de la situation au Moyen Orient.
Aucune incidence de ces événements n'a été enregistrée dans les comptes clos au 31/12/2025.

Une réorganisation d'A.RAYBOND avait été annoncée au 4ème trimestre 2023 :

Le CSE a été consulté à partir du mois d'octobre 2024 sur une première vague de licenciements économiques.
Après la période de consultation du CSE, les salariés concernés ont été convoqués en décembre 2024 à un entretien préalable. Une provision a été comptabilisée au 31/12/2024 pour couvrir les couts de ces licenciements économiques.

En octobre 2025, le CSE a été consulté pour une deuxième vague de licenciements économiques.
Après la période de consultation du CSE, les salariés concernés ont été convoqués en novembre 2025 à un entretien préalable. Une provision a été comptabilisée au 31/12/2025 pour couvrir les couts de ces licenciements économiques.
Le solde de la provision au 31/12/2025 correspond au reliquat de la provision au 31/12/2024 (pour les salariés en-cours de congé de reclassement) et celle comptabilisée eu 31/12/2025 : voir tableau dans la note n°7 « Tableau des provisions ».

4. Changements de règles et méthodes comptables

4.1. Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n°2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025, voir ci-après 4.1.1.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31/12/2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers (voir ci-après 4.1.2.).

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

4.1.1. Incidence du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

a. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

A compter du 1^{er} janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- Les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- Les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- Les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- Les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après :

• **Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles**

Au 31 décembre 2025, les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Les produits de ces cessions figurent au poste « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » pour 43 585,59 et les valeurs nettes comptables des immobilisations au poste « Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées » pour 32 296,31.

Au 31 décembre 2024, les cessions et mises au rebut d'immobilisations sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Les produits de cession figurent en « Produits exceptionnels » pour 0,00 € et les valeurs nettes comptables des immobilisations en « Charges exceptionnelles » pour 0,00 €.

• **Quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat**

Au 31 décembre 2025, les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Subventions » : aucun montant comptabilisé pour les exercices 2025 et 2024.

• **Amendes et pénalités**

Au 31 décembre 2025, les amendes et pénalités, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Autres charges » : aucun montant comptabilisé pour les exercices 2025 et 2024.

b. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits.

Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 31 décembre 2024, les « Transferts de charges » inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 469,50 € (aucun transfert de charges financières ou exceptionnelles n'a été enregistré sur l'exercice 2024).

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ce montant comprend à une refacturation intragroupe.

Le poste « Transfert de charges » étant supprimé dans le nouveau modèle du compte de résultat, la totalité de ce montant a été intégrée dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ».

Au 31 décembre 2025, les refacturations intragroupes sont inscrites en chiffre d'affaires, au poste « Production vendue ».

4.1.1. Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Postes impactés (données en euros)	31/12/2024 (retraitées en présentation)	31/12/2024 (Publiées)
Actif		
Immobilisations incorporelles en cours	0 €	0 €
Avance et acomptes	0 €	0 €
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0 €	0 €
Immobilisations corporelles en cours		3 467 €
Avance et acomptes		0 €
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	3 467 €	
Avances et acomptes versés sur commandes entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement »	9 400 €	9 400 €
Charges constatées d'avance remontées entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement »	42 382 €	43 382 €
Résultat		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		101 700 €
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (1)	101 700 €	
Produits exceptionnels :		
- Sur opérations de gestion		0 €
- Sur opérations en capital		0 €
- Reprises aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		16 955 €
Produits exceptionnels	16 955 €	
Total produits exceptionnels	16 955 €	16 955 €
Charges exceptionnelles :		
- Sur opérations de gestion		0 €
- Sur opérations en capital		0 €
- Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		22 451 €
Charges exceptionnelles	22 451 €	
Total charges exceptionnelles	22 451 €	22 451 €
Résultat exceptionnel	(5 497) €	(5 497) €

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

5. Evénements postérieurs à la clôture

Le groupe ARaymond suit avec attention l'évolution de la situation au Moyen Orient.

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

1. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice sont établis conformément aux principes et méthodes comptables généralement admis en France selon les dispositions du PCG (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Il est précisé que la société est soutenue par le groupe auquel elle appartient, ce qui lui permet de poursuivre ses activités sans remise en cause de la continuité d'exploitation

Les principes et méthodes comptables sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice précédent, à l'exception du changement de méthode mentionné dans la note 4.1 page 9.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique. Seules sont exprimées les informations significatives.

2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

Les coûts de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

3. Immobilisations corporelles

Coût d'entrée

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition, les intérêts des emprunts sur la durée de production des immobilisations jusqu'à la réception définitive sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Amortissement

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation prévue, à compter de la fin de la période d'acquisition ou de production. Lorsque, à l'intérieur d'une immobilisation déterminée, des éléments dissociables d'une valeur relative significative ont une durée d'utilisation prévue distincte de la durée d'utilisation de l'immobilisation elle-même, des composants spécifiques sont définis ; ces composants sont alors amortis sur la durée d'utilisation qui leur est propre. La base de calcul de l'amortissement est constituée par le coût d'acquisition diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée à la fin de la durée d'utilisation prévue.

Les durées d'utilité sont définies pour chaque catégorie d'immobilisation de la façon suivante :

- constructions – gros œuvre	40 ans
- constructions – structure légère	20 ans
- agencements et aménagements	20 ans
- installations techniques, matériel	6 à 8 ans
- outillage	2-3 ans
- matériel de transport	5-6 ans
- matériel de bureau	5 ans
- mobilier de bureau	10 ans
- matériel informatique	3 ans

Un amortissement dérogatoire est pratiqué lorsque les règles et usages le permettent.

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements économiques calculés selon le mode linéaire, figurent sous la rubrique « provisions réglementées » au passif du bilan.

4. Dépréciation

Une dépréciation est enregistrée, lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, pour ramener la valeur nette comptable d'un bien à sa valeur actuelle, déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre valeur vénale et valeur d'usage.

En cas de comptabilisation d'une dépréciation, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

5. Provisions réglementées

Les provisions réglementées comprennent notamment les amortissements dérogatoires pratiqués en conformité avec les dispositions fiscales plus favorables.

6. Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au prix d'acquisition.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour ramener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité, appréciée sur la base de l'actif net comptable ou du potentiel économique de la filiale. De plus, une provision pour risques est constituée le cas échéant, à hauteur des capitaux propres négatifs.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

Les frais d'acquisitions des immobilisations financières sont comptabilisés en charges.

7. Stocks

Les stocks autres que produits fabriqués sont évalués suivant la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard (qui inclut les coûts directs et indirects de production) et réévalués, le cas échéant, en fonction des écarts sur prix de revient constatés au cours de la période.

Une dépréciation est constatée, lorsque la valorisation de réalisation estimée est inférieure au coût de revient ci-dessus ou lorsque la rotation des stocks est jugée insuffisante.

8. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas.

9. Valeurs mobilières de placement

Néant.

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

10. Provisions

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les provisions peuvent notamment comprendre :

- une estimation des litiges,
- une provision pour impôts différés,
- une estimation des engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite,
- une provision pour perte de change,
- une dépréciation de valeur de certains actifs.

11. Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Ces engagements sont partiellement couverts par un fonds constitué à cet effet et la part de ces engagements non couverte par le fonds est comptabilisée en provisions.

Suite à la décision de l'IFRIC de juin 2021, précisant les modalités de calcul des provisions d'avantages de retraite de type IFC, L'ANC a publié le 5 novembre 2021 une mise à jour de sa Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises.

Le texte permet aux entités qui le souhaitent d'aligner les méthodes d'évaluation entre les normes comptables françaises et les IFRS. Au niveau des entités ARaymond, il a été décidé de ne pas utiliser cette nouvelle option d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

12. Gratifications accordées au titre des médailles du travail

Néant.

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

13. Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du mois de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de clôture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la rubrique "Ecart de conversion". Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

NOTES SUR LE BILAN

1. Immobilisations

	Montant début 2025	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2025
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	41 884	5 746	5 691	41 938
Total des immobilisations incorporelles	41 884	5 746	5 691	41 938
Immobilisations corporelles				
Terrains	41 445			41 445
Constructions sur sol propre	4 566			4 566
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions	208 880		1 524	207 356
Installations techniques, matériel et outillages industriels	4 293 770	33 265	1 803 968	2 523 066
Installations générales, agencements aménagements divers	286 943		20 314	266 629
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier informatique	105 317	6 216	41 126	70 407
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	3 467			3 467
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	4 944 388	39 481	1 866 932	3 116 937
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	22 551			22 551
Total des immobilisations financières	22 551			22 551
TOTAL GENERAL	5 008 823	45 226	1 872 623	3 181 426

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

2. Amortissements

	Montant début 2025	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2024
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de développement.				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	40 183	2 010	5 691	36 502
Total des immobilisations incorporelles	40 183	2 010	5 691	36 502
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	1 153	228		1 382
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions	191 008	3 506	1 524	192 990
Installations techniques, matériel et outillage industriel	3 986 653	107 996	1 772 142	2 322 508
Installations générales, agencements, aménagements	262 784	3 717	19 806	246 695
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	102 221	3 178	41 164	64 236
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles	4 543 820	118 625	1 834 635	2 827 810
TOTAL GENERAL	4 584 003	120 635	1 840 326	2 864 312

3. Stocks

Le stock brut s'élève à 173 k€ au 31 décembre 2025 (438 k€ au 31 décembre 2024).
La dépréciation des stocks s'élève à 21 k€ au 31 décembre 2025 (73 k€ au 31 décembre 2024).

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

4. Etat des Créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	22 551	22 551	
Total Actif immobilisé	22 551	22 551	
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	820 522	820 522	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	46 062	46 062	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	1 235	1 235	
Groupe et associés (2)	1 199 672	1 199 672	
Débiteurs divers	23 755	23 755	
Total Actif circulant	2 091 246	2 091 246	
Charges constatées d'avance	41 704	41 704	
TOTAL DES CREANCES	2 155 501	2 155 501	

L'ensemble des créances est à moins d'un an.
Les charges constatées d’avance sont uniquement de nature d’exploitation.

5. Capital social

Le capital social de 650 K€ est divisé en 16 250 parts de € 40 chacune. Il est détenu à 100% par la société A.Raymond & Cie SCS.

6. Variation des Capitaux propres

	01/01/2025	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2025
Capital social ou individuel	650 000						650 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	7 622						7 622
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	65 000						65 000
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves	2 248 752			(919 694)			1 329 058
Report à nouveau							
Résultat de l'exercice	(916 694)			919 694		(1 112 633)	(1 112 633)
Subventions d'investissement							
Provisions règlementées	85 879				(29 299)		56 580
Dividendes versés							
Total capitaux propres	2 140 559			0	(29 299)	(1 112 633)	995 627

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

7. État des provisions

	Montant au début 2025	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à la fin 2025
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Amortissements dérogatoires	85 879	11 055			40 354	56 580
Dont majorations exceptionnelles de 30%						
Autres provisions règlementées						
Total des provisions règlementées	85 879	11 055			40 354	56 580
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pensions et obligations similaires	201 492	26 584			64 493	163 583
Autres provisions pour risques et charges	385 415	542 801	364 508			563 708
Total des provisions pour risques et charges	586 907	569 385	364 508		64 493	727 291
Sur immobilisation de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours	73 029	79 884			132 324	20 590
Sur comptes clients	18 975	59 171			17 220	60 926
Autres provisions dépréciations						
Total des provisions pour dépréciation	92 004	139 055			149 544	81 515
TOTAL GENERAL	764 790	719 495	364 508		254 392	865 386

Le montant de la ligne « Autres provisions pour risques et charges » correspond à la provision au titre des licenciements économiques. Elle concerne uniquement les salariés où le licenciement économique est notifié.

Les provisions comptabilisées au titre des indemnités de départ en retraite s’élèvent à 163 583 €.

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les hypothèses retenues pour l’estimation des engagements en matière d’indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

Le taux de revalorisation annuel de salaire :

Le taux de revalorisation utilisé à partir de 2026 est de : 2,00%

L'âge de départ : 63 ans pour les cadres
61 et 62 ans pour les non cadres

La table de mortalité :

La probabilité de décès est déterminée à partir de la table de mortalité réglementaire TF 00-02.

La probabilité de sortie de l'entreprise :

Le taux de rotation utilisé est de : 2,69% pour les cadres
6,83% pour les non cadres

Le taux de capitalisation net de frais : 1,00% dans une première hypothèse
2,00% dans une deuxième hypothèse

Le taux d'actualisation : 4,01%

8. État des Dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à un an maxi				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à + de un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	232 766	232 766		
Personnel et comptes rattachés	404 819	404 819		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	185 776	185 776		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	77 186	77 186		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	16 915	16 915		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	4 620	4 620		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	922 083	922 083		

L'ensemble des dettes de la société s’élève à 922 083 € (1 023 225 € en 2024).

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

9. État des Charges à payer

	Montant à la fin 2025
Fournisseurs et comptes rattachés	247 006
Fournisseurs	169 398
Fournisseurs Factures non parvenues	77 607
Personnel et comptes rattachés	422 177
Personnel rémunération due	84 946
Personnel Provisions CP/RTT	128 177
Personnel Provisions 13ème mois/Primes	134 552
Personnel Provision Intéressement	63 801
Personnel Frais de déplacements & divers	10 702
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	211 915
Charges sociales dues	99 363
Charges sociales Provisions CP/RTT	54 301
Charges sociales Provisions 13ème mois/Primes	58 251
Impôts sur les bénéfices	-
Taxe sur la valeur ajoutée	96 857
Autres impôts, taxes et assimilés	19 176
Personnel Prélèvement à la source (Impôt le revenu)	10 709
Charges fiscales Provisions CP/RTT/13ème mois/Primes	4 023
CET, TVS et divers	4 444
Autres dettes	26 094
Clients Avoirs à établir	26 094
Divers	0
TOTAL DES CHARGES A PAYER	1 023 225

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Résultat d’exploitation

Le chiffre d’affaires s’élève à 3 202 086 € contre 3 516 042 € en 2024, dont 741 458 € est réalisé à l’étranger. Le chiffre d’affaires est réalisé en très grande partie avec les sociétés du groupe.

2. Résultat financier

	Exercice N	Exercice N-1
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	28 812	37 295
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	1 907	21
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	30 718	37 316
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	78	11
Différences négatives de change	33	47
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	111	58
RESULTAT FINANCIER	30 608	37 258

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

3. Résultat exceptionnel

	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels		
Reprises sur amortissements dérogatoires	40 354	16 955
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	40 354	16 955
Charges exceptionnelles		
Dotations aux amortissements dérogatoires	11 055	22 451
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 055	22 451
RESULTAT EXCEPTIONNEL	29 300	(5 497)

4. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Aucun élément entraînant un décalage d'imposition significatif n'est constaté pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

AUTRES INFORMATIONS

1. Intégration fiscale

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale du Groupe A.RAYMOND dont la société mère est A.RAYMOND & CIE S.C.S. La société se trouve dans une situation identique à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément.

2. Engagements financiers

Credit bail
Néant

Autres engagements financiers
Une caution bancaire de 47,8 K€ émise par la banque LCL. Elle correspond à une garantie sur les loyers du local situé à Meyzieu.

Engagement hors bilan
Garantie à objet général au niveau de la banque LCL : 500 K€ (Lettre de parrainage).

3. Effectif

	Exercice N	Exercice N-1
Cadres	17	18
Agents de maîtrise	7	10
Employés et techniciens	3	3
Total	27	31

4. Convention centralisée de trésorerie

Une convention centralisée de trésorerie existe depuis le 15 décembre 2004. A.RAYMOND & Cie SCS est désignée comme la société centralisatrice.

5. Honoraires commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires commissaires aux comptes comptabilisées dans l'exercice est de 8 889 €.